



**Direction Générale des
Services du Département**

Direction de l'Autonomie

Vie Sociale à Domicile

Affaire suivie par : GENEVIEVE BIZET
Poste: 01 39 07 75 59

2011-CP-3727

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 1 juillet 2011

SUBVENTIONS 2011 CONCERNANT L'AIDE AU LOGEMENT INTERGENERATIONNEL QUI REPOSE DANS LES YVELINES SUR DEUX ASSOCIATIONS : LE PARISOLIDAIRE, ENSEMBLE 2 GENERATIONS

Politique sectorielle : Action Sociale	
Secteur d'intervention : Personnes âgées	
Programme : Vie Sociale à Domicile des Personnes Agées	
Données financières	CP 2011
Montant actualisé	6 914 438,00 €
Montant déjà engagé	6 527 418,00 €
Montant disponible	387 020,00 €
Montant réservé pour ce rapport	16 000,00 €

Les personnes âgées sont de plus en plus nombreuses à vivre à domicile, par choix, mais aussi du fait de l'allongement de l'espérance de vie. Cependant, avec l'apparition des premiers signes de dépendance, vivre à domicile devient synonyme de difficultés quotidiennes, d'isolement et de risque de rupture entre les âges. Tisser des liens entre générations reste un facteur essentiel de solidarité et de cohésion sociale.

Le Département des Yvelines, dans son schéma troisième génération d'organisation sociale et médico-sociale 2010-2015, dans le volet « Autonomie », s'est fixé comme objectifs le maintien à domicile et la lutte contre l'isolement des personnes âgées. Le logement intergénérationnel est un dispositif qui permet de répondre à ce double objectif. Il propose de loger un jeune (étudiant) chez une personne âgée qui le désire pour la durée d'une année universitaire.

Au-delà de l'échange de service, l'idée est de créer un pont entre deux générations dans une relation constructive :

- pour rompre l'isolement de la personne âgée et lui offrir une présence rassurante

- pour partager des moments privilégiés
- pour permettre un petit complément de revenus aux seniors qui en ont besoin
- pour fournir un logement aux jeunes, qui rencontrent de plus en plus de difficultés pour se loger et donner l'opportunité à certains, issus de milieux modestes, de poursuivre leurs études à moindre frais.

D'une part, les associations font signer une convention d'hébergement individualisée avec les souhaits de la personne âgée et les contraintes de la vie étudiante du jeune (trajet, cours, travail d'étude à domicile...)
pour donner un cadre formel à cet accord, et pour éviter tout éventuel débordement.

D'autre part, un suivi régulier est maintenu toute l'année, ainsi qu'une grande disponibilité et réactivité de la part des associations, en cas de dysfonctionnement.

La réussite de la formule repose sur la qualité du binôme, non pas comme un simple croisement de fichiers informatiques, mais par l'instauration d'une véritable qualité de la relation « accueillant-accueilli ».
Pour cela, tout un travail en amont de prises de contact avec les personnes âgées est nécessaire.

Certaines personnes âgées choisissent, en échange de l'hébergement, de ressortir avec le jeune, ce qu'elle ne ferait plus seule : être accompagnée au cinéma ou dans un musée, avoir une présence rassurante qui vous tient le bras pour faire une promenade...

Les jeunes sont sélectionnés selon différents critères : empathie pour ce public âgé, ou études paramédicales ou sociales, ou dynamisme et gaieté, ou pratique courante d'une activité commune au jeune et à la personne âgée (échecs, instrument de musique...) ou expérience préalable de bénévolat caritatif, ou disposé à échanger une connaissance (initier la personne âgée à l'informatique...) mais toujours avec la volonté d'être solidaire.

L'association va les sensibiliser aux difficultés engendrées par les phénomènes du vieillissement.

Les jeunes vont agir selon les besoins des personnes âgées, leurs possibilités, mais surtout selon leurs habitudes de vie.

Les jeunes assurent une veille, une présence et rendent des petits services, sans se substituer aux services professionnels d'aide à la personne.

Les jeunes, isolés de leur famille par l'éloignement, venant quelquefois de province, voire d'un autre pays, trouvent le soir une présence, un environnement calme et confortable, où ils peuvent porter toute l'attention nécessaire à leurs études.

Au final, cette expérience permet de redynamiser les personnes âgées, de leur redonner des envies, de recréer du lien social autour d'elles en leur permettant de continuer à échanger et de recréer des ponts intergénérationnels.

Ce dispositif de logement intergénérationnel est une démarche porteuse d'avenir, préventive et innovante, qui crée et anime un réseau de bienveillance et de solidarité de proximité auprès de nos aînés.

L'augmentation du nombre de binômes dans les Yvelines d'année en année prouve la pertinence du dispositif, puisque :

- Ensemble2générations78 est passé de 6 binômes pour l'année universitaire 2006-2007 à 30 binômes pour l'année universitaire 2008-2009 et à 66 binômes pour l'année universitaire 2010 à ce jour.
- Le Parisolidaire est passé de 10 binômes pour l'année universitaire 2006-2007 à 30 binômes pour l'année universitaire 2008-2009 et à 21 binômes pour l'année universitaire 2010 à ce jour.

Pourtant les associations rencontrent de réelles difficultés pour pérenniser financièrement leur action. Sur les Yvelines, une association, sur les trois qui œuvraient sur le Département, s'est mise en sommeil, faute de moyens.

Malgré tout, l'équilibre de ce dispositif est fragile, sans travail d'articulation entre ces deux associations, une seule devrait être suffisante dans les Yvelines à terme, mais il est important de maintenir le choix proposé aux personnes âgées sur 2011.

Depuis 2006, le Conseil général favorise l'expérimentation en attendant que les nombreuses démarches auprès des deux ministères concernés (Ministère de la Jeunesse et Ministère du Travail) aboutissent et qu'ils officialisent le travail mené par ces associations et financent leur action.

C'est pourquoi, je vous propose d'octroyer en fonction du nombre de binômes existants :

- 12 000 € à l'association Ensemble2Génération78
- 4 000 € à l'association LePariSolidaire

Si ces propositions vous agréent, je vous propose d'adopter la délibération suivante :